



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 5 juillet 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-07-164 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017

2017-07-165 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Bourque demande si la rencontre avec la SQ a eu lieu, et la directrice générale lui répond qu'elle aura lieu bientôt car un parrain temporaire a maintenant été nommé pour Ogden. M. Bourque a mentionné des sujets à discuter lors de notre rencontre. M. Violette a demandé si une autre enseigne de stationnement interdit pourrait être placée à l'autre bout du chemin Arnold. Ce sera mentionné à l'inspecteur en voirie.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 6 juin dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – Michel Daigle – matricule 0592 62 2374

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Michel Daigle pour sa propriété avec matricule 0592 62 2374;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de pouvoir bâtir un garage sur son lot où l'emplacement choisi a un degré de pente supérieur à la norme de 3.3%. Les plans démontrent également une hauteur dérogatoire supérieure de 2 pieds par rapport au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et considère qu'il s'agit de deux dérogations;

CONSIDÉRANT QUE le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande quant à la construction du garage à l'emplacement choisi sur une pente ayant un degré de 3.3% supérieur à la norme de 15%;

CONSIDÉRANT QUE le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil de ne pas accepter d'accorder la demande quant à la hauteur dérogatoire supérieure de 2 pieds par rapport au règlement, car le comité considère qu'il serait possible de facilement réduire la hauteur en modifiant le plan;

2017-07-166

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour la construction du garage à l'emplacement choisi sur une pente ayant un degré de 3.3% supérieur à la norme de 15%, pour cette propriété appartenant à M. Michel Daigle, ayant le matricule 0592 62 2374.

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n'accorde pas la dérogation mineure pour la hauteur dérogatoire supérieure de 2 pieds par rapport au règlement pour cette même propriété.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – Denis Vallières – matricule 0587 88 3469

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Denis Vallières pour sa propriété avec matricule 0587 88 3469;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de pouvoir construire un porche en arrière de la propriété rattaché à celle-ci qui fera face au lac. Ce porche consisterait en trois poteaux et un toit et aucun plancher ne serait construit puisqu'il y a déjà du pavé-uni sur cette partie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la résidence à laquelle s'attache le porche est dérogatoire en droit acquis au niveau de la distance minimale du lac qui est de 25 mètres, car présentement la partie de la résidence la plus proche du lac se situe à 21.83 mètres du lac qui s'agit d'une distance dérogatoire de 3.17 mètres, et que le porche serait à 19.60 mètres de la ligne des hautes eaux, soit à une distance dérogatoire de 5.4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande car le porche ne modifie en rien la topographie du terrain;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-07-167

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété appartenant à M. Denis Vallières, ayant le matricule 0587 88 3469, autorisant la construction d'un porche tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE

6.6 Demande de dérogation mineure – Fiducie Lussier Viau – matricule 0588 60 0208

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Fiducie Lussier Viau pour sa propriété avec matricule 0588 60 0208;

CONSIDÉRANT QUE Fiducie Lussier Viau avait déjà fait une demande de dérogation mineure pour pouvoir faire l'installation d'une clôture bordant le chemin et que la hauteur de cette clôture excéderait la hauteur maximale de 1,8 mètres (6 pieds) qui est prévue par la réglementation, et que cette demande de dérogation mineure a été refusée par le conseil de par sa résolution no. 2017-05-118;

CONSIDÉRANT QUE Fiducie Lussier Viau a maintenant fait une nouvelle demande de dérogation mineure pour pouvoir faire remblayer son terrain en devanture d'environ 3 pieds pour y installer une clôture de 6 pieds de hauteur en bois. La clôture serait physiquement à plus de 2 pieds de l'emprise de la rue mais, sur papier, en mitoyenneté avec la ligne de lot de l'Association Cedarhurst, qui est l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'association Cedarhurst est en accord avec la construction d'une clôture en mitoyenneté sur la ligne de lot, mais que le règlement de zonage stipule que les clôtures et les haies doivent être situées à une distance d'au moins 60 centimètres (2 pieds) de l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande considérant que l'emprise de la rue se situe présentement à plus de 5 pieds et que l'association Cedarhurst est en accord pour mettre la clôture en mitoyenneté;

2017-07-168

Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de Fiducie Lussier Viau, ayant le matricule 0588 60 0208, et accepte donc l'installation de cette clôture de 6 pieds de hauteur en bois après que le terrain soit remblayé en devanture d'environ 3 pieds.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 14 juin dernier.

7.2 Lavage des bacs au site central de déchets

CONSIDÉRANT QUE les odeurs provenant du site central de déchets deviennent de plus en plus nauséabondes, surtout avec les chaleurs de l'été;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du site central, M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers, nettoient habituellement l'intérieur et l'extérieur des bacs après l'été, donc à l'automne, pour que ceux-ci soient plus propres et pour que les mauvaises odeurs soient réduites;

CONSIDÉRANT QU'avec les quelques chaleurs excessives cet été, les odeurs sont pires que



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

jamais et les responsables ont demandé de pouvoir faire le lavage un peu plus tôt que d'habitude, et possiblement le refaire à l'automne si cela s'avère nécessaire;

2017-07-169 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à engager M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers pour nettoyer l'intérieur et l'extérieur des bacs au site central de déchets maintenant et encore une deuxième fois à l'automne, si cela s'avère nécessaire, et que les bacs soient très bien rincés après les nettoyages.

ADOPTÉE

7.3 Poursuite de l'entente avec la Ressourcerie pour le restant de l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie des Frontières se voit en situation financière précaire et a donc dû modifier les ententes avec les municipalités afin de pouvoir maintenir le service qui est fourni actuellement aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution 2017-04-085, le conseil de la municipalité d'Ogden avait accepté de continuer son entente avec la Ressourcerie pour le deuxième trimestre de 2017, et que la Ressourcerie devait présenter une nouvelle proposition de service à la municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième trimestre tire à sa fin et la Ressourcerie a avisé la municipalité que sa situation financière est beaucoup améliorée et demande donc de lui accorder la poursuite de l'entente pour le restant de l'année 2017, aux mêmes conditions que pour le début de l'année 2017 mais avec une réduction du montant payable, donc pour le montant de 1,836.25\$, taxes en sus, pour le troisième trimestre, et de 1,568.37\$, taxes en sus, pour le quatrième trimestre, et que d'ici la fin septembre 2017, la Ressourcerie vise présenter une nouvelle proposition de service pour l'année 2018;

2017-07-170 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden désire continuer son entente avec la Ressourcerie des Frontières et accepte donc de poursuivre son entente avec elle pour le restant de l'année 2017, pour le montant total de 3,404.62\$, taxes en sus, et que d'ici la fin septembre 2017, la Ressourcerie présentera une nouvelle proposition de service à la municipalité d'Ogden.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 21 juin dernier.

8.2 Octroi du contrat d'asphaltage sur le chemin Marlinton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Maska au prix de 86.20\$ la tonne métrique, taxes en sus;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-07-171 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton à la compagnie Maska au prix de 86.20\$ la tonne métrique, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de carrières de la municipalité pour payer pour ces travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton.

ADOPTÉE

8.3 Octroi du contrat d'asphaltage sur le chemin Cedarville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Cedarville, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2017;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Maska au prix de 78.68\$ la tonne métrique, taxes en sus;

2017-07-172 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Cedarville à la compagnie Maska au prix de 78.68\$ la tonne métrique, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

QUE le conseil autorise l'utilisation de la TECQ pour payer pour ces travaux d'asphaltage sur le chemin Cedarville.

ADOPTÉE

8.4 Peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que seulement les lignes de rue jaunes soient peinturées cette année;

2017-07-173 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux de peinture des lignes de rue jaunes.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux de peinture des lignes de rue jaunes, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2017.

ADOPTÉE

8.5 Vieilles barrières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a deux (2) vieilles barrières qui ne sont plus utilisées;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen d'Ogden se dit intéressé à acheter ces deux (2) barrières pour son usage personnel;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-07-174 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la vente de ces deux (2) vieilles barrières pour le montant de 25\$ chaque.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 115,612.55\$ et les salaires s'élèvent à 13,226.16\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 128,838.71\$.

2017-07-175 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 154,517.06\$;

2017-07-176 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 5 juillet dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (2^e trimestre)

2017-07-177 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 2^e trimestre, comme suit :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Montant brut</u>
Michael Sudlow (maire)	2,549.46\$
Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)	849.95\$
Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)	849.95\$
Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)	849.95\$
Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)	849.95\$
Richard Roy (conseiller, poste no. 5)	849.95\$
Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6)	849.95\$

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10. ADMINISTRATION

10.1 Demande de contribution financière de PEPINES

CONSIDÉRANT QUE la Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PEPINES) est un organisme qui a pour but de mettre en place les moyens pour permettre l'accès des femmes aux sphères de décision et promouvoir l'engagement et la participation des femmes au développement de leur région;

CONSIDÉRANT QUE PEPINES organise un colloque de formation destiné aux aspirantes et/ou aux femmes déjà en poste et que pour les aider avec les coûts pour organiser cet événement, une demande de contribution financière a été faite aux municipalités de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le budget des dons de la municipalité d'Ogden est presque épuisé pour l'année 2017, mais que le conseil désire contribuer à cette cause;

2017-07-178 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement de 50.00\$ à la Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PEPINES) comme contribution financière pour l'organisation de leur colloque de formation qui aura lieu les 24 et 25 août à Orford.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Projet de Règlement n° 2017.10 intitulé Règlement n° 2017.10 d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3 et fixant la date de l'assemblée de consultation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

2017-07-179 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2017.10 d'amendement au Règlement de Zonage.

QUE le présent projet de règlement n° 2017.10 aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant l'article 23, Aménagement des terrains, en y ajoutant un deuxième paragraphe concernant les conditions dans lesquelles une maison mobile ou roulotte est permise d'être installée temporairement sur un chantier de construction ou de réparation d'une résidence.

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 août 2017, à 18 h 50, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.2 Adoption – Règlement n° 2017.08 modifiant le Règlement de Permis et Certificats n° 2000-8

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats en modifiant le tableau intitulé Tarification – Obligations de certificat, en y ajoutant les alinéas 15 et 16 concernant les certificats d'autorisation pour pesticide et engrais.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2017-07-180 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2017.08 intitulé « Règlement n° 2017.08 modifiant le Règlement concernant les Permis et Certificats n° 2000-8 » est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Adoption – Règlement n° 2017.09 relatif à l'utilisation du Quai de Cedarville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de régler l'utilisation du Quai de Cedarville.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2017-07-181 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2017.09 intitulé « Règlement n° 2017.09 relatif à l'utilisation du Quai de Cedarville » est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

La rencontre inaugurale de SCENE aura lieu à l'hôtel de ville le samedi 15 juillet à 10 heures. SCENE est le groupe qui s'occupera de l'administration du Marais de Marlinton pour la municipalité. Toute personne intéressée est encouragée à y assister. Les deux (2) étudiantes engagées comme préposés en environnement pour l'été ont commencé leur travail et tout va bien.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le programme PAIR est un service gratuit offert aux citoyens, et des pamphlets d'information à ce sujet seront disponibles à l'hôtel de ville. Le Fonds de Développement des Territoires de la MRC est disponible et les demandes doivent être faites avant le 14 juillet 2017. La MRC a voté pour modifier le schéma d'aménagement afin de permettre le développement au centre de North Hatley, une partie de laquelle est située dans une zone inondable. Mais cela doit être approuvé par différents paliers gouvernementaux, donc ce sera possiblement un sujet d'intérêt lors des élections au mois de novembre 2017.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé si l'asphaltage sur les chemins Marlinton et Cedarville s'agissait de réparations ou d'asphalte neuf, et M. Sudlow lui a répondu qu'il s'agit de réparations. M. Violette a avisé qu'il a été élu sur le conseil d'administration du Parc Weir.

2017-07-182 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 57 minutes.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Michael Sudlow, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.